

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**  
**DU 21 MARS 2024**

**LISTE DES DÉLIBÉRATION COMMUNICABLES ADOPTÉES**

2024-03-21-05	Finances communales – Budget du CCAS – Compte de gestion 2023	APPROUVÉE
2024-03-21-06	Finances communales – Budget du CCAS – Compte administratif 2023	APPROUVÉE
2024-03-21-07	Finances communales – Budget du CCAS – Affectation des résultats au budget du CCAS	APPROUVÉE
2024-03-21-08	Finances communales – Budget du CCAS – Budget primitif 2024	APPROUVÉE
2024-03-21-09	Finances communales – Budget du CCAS – Subvention de fonctionnement 2024 à la Résidence autonomie A. Croizat	APPROUVÉE
2024-03-21-10	Finances communales – Budget annexe de la Résidence autonomie A. Croizat – Compte de gestion 2023	APPROUVÉE
2024-03-21-11	Finances communales – Budget annexe de la Résidence autonomie A. Croizat – Compte administratif 2023	APPROUVÉE
2024-03-21-12	Finances communales – Budget annexe de la Résidence autonomie A. Croizat – Affectation des résultats au budget annexe de la Résidence A. Croizat	APPROUVÉE
2024-03-21-13	Finances communales – Budget annexe de la Résidence autonomie A. Croizat – Budget primitif 2024	APPROUVÉE
2024-03-21-14	Personnel CCAS – Comité des œuvres sociales – subvention 2024	APPROUVÉE
2024-03-21-15	Personnel CCAS – Prime pouvoir d'achat	APPROUVÉE
2024-03-21-16	Personnel CCAS – Tableau des emplois	APPROUVÉE
2024-03-21-17	Vie Sociale des Seniors – Programme Eté Loisirs Seniors – Tarifs 2024	APPROUVÉE
2024-03-21-18	1 demande d'aide exceptionnelle nominative	APPROUVÉE

En application des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative aux droits d'accès aux documents administratifs, les délibérations sont consultables sur demande par téléphone au 02 32 95 93 26 ou par mail à l'adresse suivante : [affairessociales@ser76.com](mailto:affairessociales@ser76.com)

En application de l'ordonnance n°2021-1310 du 07.10.2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application, les délibérations communicables adoptées depuis le 01.07.2022 sont consultables en ligne sur [www.saintetiennedurouvray.fr](http://www.saintetiennedurouvray.fr)